



photo : 1

Amas séchés sur le bord d'une rivière

Comment reconnaître Didymo?



photo : 2

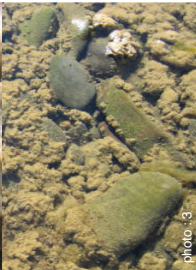


photo : 3

Amas de l'algue
Didymo sur une roche

Amas sur le lit
d'une rivière

Photos 1 et 2 : Comité de bassin versant de la rivière Matapédia
Photo 3 : Jean-Pierre Le Bel, MRNF

Pour signaler la présence de Didymo, de toute espèce végétale envahissante ou pour obtenir des renseignements additionnels, visitez le www.mddep.gouv.qc.ca ou appelez le **1 800 561-1616** (sans frais).

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Les tiges forment des amas d'une couleur variant du jaune brunâtre au blanc.
- Les tiges ont la texture de la laine mouillée.
- Les amas séchés ressemblent à du papier-parchemin ou à du papier hygiénique.



Avez-vous vu cette algue?

Didymosphenia geminata

« **Didymo** »



Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

69-49-07-03

Québec 



Didymosphenia geminata « **Didymo** »

L'algue *Didymosphenia geminata*, communément appelée Didymo, est une algue microscopique d'eau douce qui se fixe aux roches et à la végétation. Lorsqu'elle est très abondante, elle forme un tapis sur le lit des rivières et sur les bordures de lacs soumises à l'action des vagues.

La présence de Didymo n'est pas une conséquence de la pollution ou d'un excès de phosphore dans les cours d'eau. Au contraire, cette algue affectionne les rivières aux eaux limpides et de grande qualité telles que les rivières à saumon. Une fois qu'elle a été introduite accidentellement dans un plan d'eau par les usagers, la façon la plus commune pour elle de se propager à d'autres cours d'eau consiste à se fixer sur une embarcation, une remorque ou de l'équipement. C'est pourquoi les rivières très fréquentées sont les plus vulnérables à cette algue.

Didymo n'est pas nocive pour la santé humaine. Elle ne rend pas l'eau impropre à la consommation et n'est pas toxique. Toutefois, lorsqu'elle envahit un plan d'eau, elle peut en dégrader la beauté naturelle, modifier l'habitat des organismes indigènes ainsi que la variété des algues et des

invertébrés qui peuplent le fond des rivières et des lacs. Elle pourrait donc apporter des changements dans la diète de certaines espèces de poissons.

Pour éviter de propager Didymo ou toute autre espèce aquatique envahissante dans nos cours d'eau :

- **Limitez** l'utilisation de votre embarcation et de votre équipement à un seul cours d'eau, sinon assurez-vous qu'ils soient correctement nettoyés.
- **Examinez** votre embarcation et votre équipement et enlevez toute trace d'algues, de plantes, d'organismes ou de boue qui pourrait s'y être fixée.
- **Nettoyez** tous les objets ayant été en contact avec le plan d'eau.

Matériel non absorbant :

Laissez tremper, puis brossez pendant **au moins une minute** dans l'un ou l'autre des liquides suivants :

- eau chaude (60°C);
- une solution de 2 % d'eau de Javel (200 ml et l'eau nécessaire pour obtenir un volume total de 10 litres);

- une solution de 5 % de sel (500 ml ou 2 tasses et l'eau nécessaire pour obtenir un volume total de 10 litres);
- une solution de 5 % d'antiseptique pour les mains (500 ml ou 2 tasses et l'eau nécessaire pour obtenir un volume total de 10 litres);
- une solution de 5 % de détergent à vaisselle (500 ml ou 2 tasses et l'eau nécessaire pour obtenir un volume total de 10 litres).

Matériel absorbant :

Laissez tremper le matériel absorbant (ex. : semelles de feutre) pendant **au moins 40 minutes** dans de l'eau à plus de 45°C ou **au moins 30 minutes** si l'eau contient une solution de 5 % de détergent à vaisselle.

- **Séchez** complètement le matériel si vous ne pouvez le nettoyer adéquatement puis attendez 48 heures avant de l'utiliser à nouveau dans un autre plan d'eau.

La **congélation** jusqu'à rigidité complète de l'équipement permet aussi d'éliminer les cellules de Didymo.

